

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE 3

Mention : HISTOIRE

Parcours :

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition du Directeur de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 11/12/2025

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2025-2026 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
GUEDON Stéphanie	Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

(*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée*)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DROCOURT Nicolas	Maître de conférences des universités
PAUTHIER Céline	Maître de conférences des universités
SCHNAKENBOURG Eric	Professeur des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et le directeur de l'UFR sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Nantes, le 11/12/2025.

Le Directeur de l'UFR,
Bernard MICHON

La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT



Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL